Envoyé en préfecture le 14/09/2026
Reçu en préfecture le 14/09/2026
Publié le
ID : 026-212600738-20260911-CHANT2026051-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt-six, le 11 septembre à 19 H

Le Conseil Municipal de la commune de Chantemerle-Lès-Grignan, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur FOUCHÉ Arnaud, Maire de Chantemerle Lès Grignan

Nombre de conseillers en exercice : 11

Date de convocation du Conseil Municipal 07/09/2026

Présents : La majorité des membres en exercice

Absents excusés : ORTIZ Violène (procuration à BODIN Jean-Luc), WISSLER Arnaud (procuration à MASSARD Sophie)

Monsieur BRAU Albert a été élu secrétaire de séance.

OBJET : Achat de deux tronçonneuses pour les services techniques

Monsieur le Maire informe le conseil municipal de la nécessité d'acheter 2 tronçonneuses pour les services techniques.

Il présente le devis de la société DISTRICO Groupe AGRIAL à MONTELIMAR pour 833.08 € HT.

Il demande au conseil municipal d'accepter ce devis et d'imputer cette dépense au budget 2026 en investissement.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

ACCEPTE le devis de DISTRICO pour 833.08 € HT soit 999.70 € TTC

Fait et délibéré les jours, mois et an que dessus
Au registre suivent les signatures

Le Maire Arnaud FOUCHÉ

